

## Loir-et-Cher : à la différence de l'éolien, le solaire a le vent en poupe

Publié le 15/02/2022 à 06:25 | Mis à jour le 15/02/2022 à 14:44



En Loir-et-Cher, la production d'énergie solaire (ici à Mer) est mieux acceptée que les projets éoliens, toujours contestés.  
© Photo NR, Jérôme Dutac

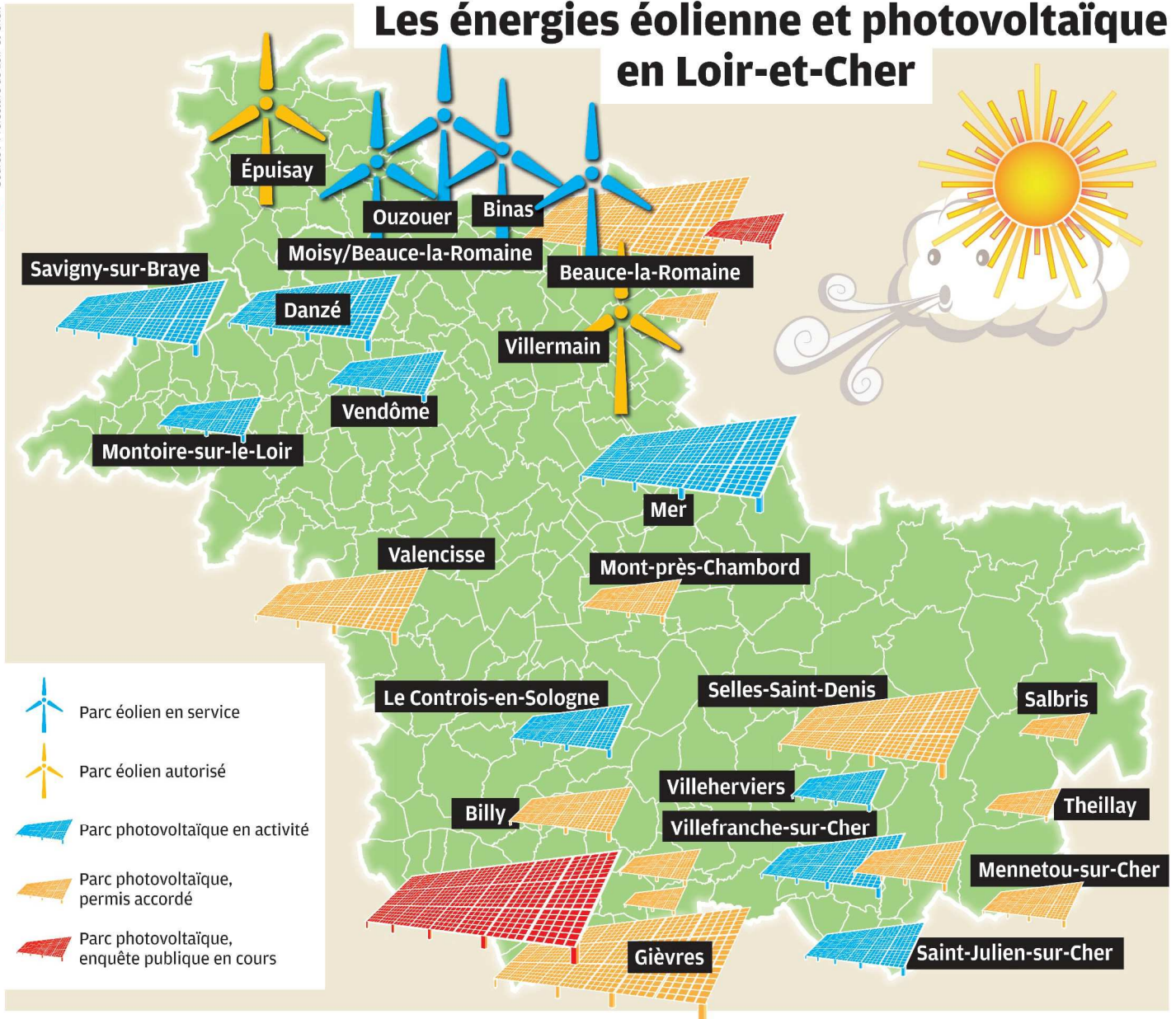
---

**Pour l'heure, les projets éoliens sont « gelés » en Loir-et-Cher. Mais, à l'avenir, les installations existantes devront produire plus d'électricité. L'énergie solaire est davantage plébiscitée.**

---

Si on s'en tient aux préconisations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – le fameux acronyme Sradett – **le Loir-et-Cher est mal parti pour atteindre, à l'horizon 2030, les objectifs qui lui ont été fixés en matière de production d'énergie éolienne.** « *Nous sommes loin du compte* », a d'ailleurs reconnu le préfet François Pesneau lors d'une rencontre avec la presse, voici plusieurs semaines. **À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le département se classe 5e sur 6 dans ce domaine.** Un mauvais élève donc.

# Les énergies éolienne et photovoltaïque en Loir-et-Cher



Les énergies éolienne et photovoltaïque en Loir-et-Cher en ce début d'année 2022.

© Infographie NR

## « Deux fois plus d'énergie solaire que les objectifs inscrits dans le Sradett »

Il faut dire qu'à chaque fois qu'un projet émerge, les oppositions sont fortes. La « *défense des paysages* » et la crainte des nuisances mobilisent systématiquement des opposants, qui ont trouvé un écho au conseil départemental. **En mai dernier, les élus réunis en commission permanente ont ainsi adopté un vœu pour « demander à l'État un moratoire sur tous les projets d'implantation sur le territoire départemental. »**

Pour justifier cette demande, le conseil départemental de Loir-et-Cher exigeait alors de « *prendre en considération le respect du patrimoine qui est une richesse inestimable* ». La collectivité exprimait la volonté de « **préserver la faune, la flore, les paysages et la qualité de vie des Loir-et-chériens** », alors que le département est « *une destination touristique majeure*. »

## Le conseil départemental demande un moratoire

Conséquence : il n'est pas prévu, du moins à ce jour, de nouveau champ éolien en Loir-et-Cher. **En revanche, là où des équipements sont déjà implantés, une optimisation des installations est envisagée.** De quoi s'agit-il ? « *Compte tenu des évolutions techniques, il est possible d'augmenter*

*sensiblement la production des éoliennes, explique le préfet. Rehausser les mâts d'une dizaine de mètres permet d'apporter beaucoup plus de puissance car plus on gagne en hauteur, plus les vents sont forts. »*

**Le Loir-et-Cher préfère le soleil au vent** **Où, quand, comment ? Ces questions sont sans réponse pour le moment.** Un fin connaisseur du sujet, qui exerce des responsabilités dans le milieu agricole, indique qu'il ne s'agirait pas de s'appuyer sur les mâts existants pour les rallonger, mais de changer les éoliennes pour les remplacer par de nouveaux modèles.

Ce qui imposerait aussi de modifier le socle de béton. Jusqu'à présent, ces fondations d'une emprise de 20 à 30 m<sup>2</sup> consommaient a minima de 400 à 600 m<sup>3</sup> de béton et des dizaines de tonnes d'acier pour chaque éolienne, voire plus. Combien en faudra-t-il demain ? Dès lors que les choses se préciseront, il sera difficile d'éviter le débat.

Reste qu'en Loir-et-Cher, on préfère visiblement le soleil au vent : « *Le département devrait réussir à produire deux fois plus d'énergie solaire que les objectifs inscrits dans le Sradett* », observe François Pesneau.

## repères

### Conjuguer solaire et agriculture

Le photovoltaïque, du moins en toiture, semble plus propice au consensus que l'éolien. « Au-delà de 500 m<sup>2</sup> de couverture sur des entrepôts ou des bâtiments agricoles, la loi impose la pose de panneaux », signale d'ailleurs le préfet. Un bémol toutefois : ces équipements compliquent la tâche des soldats du feu en cas d'incendie. À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le colonel Christophe Magny, le patron des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher est chargé de mettre en place avec ses collègues des autres départements une doctrine d'intervention.

Quant au photovoltaïque « au sol », tout dépend de la nature des sols justement. « Il n'en est pas question sur les terres agricoles », prévient le préfet. En revanche les surfaces « polluées et non réutilisables » sont appropriées, à l'image de l'ancien site du Giat à Salbris, qui va accueillir des panneaux sur 100 ha après sa cession par le conseil départemental à un producteur d'électricité. Autre piste à suivre : celle de l'agrivoltaïsme, une pratique qui consiste à couvrir de panneaux photovoltaïques amovibles et orientables des vignes, des vergers ou des zones maraîchères, ce qui permettrait de protéger les productions de certains aléas climatiques comme par exemple la grêle. En revanche la conjugaison de panneaux au sol et de l'élevage ovin n'est pas d'actualité. « Notre boussole, ce doit être le respect de la vocation agricole des sols », affirme pour sa part Arnaud Bessé, le président de la chambre départementale d'agriculture.